

C2

Langue et cultures étrangères

Objectif général du module

Communiquer en langue étrangère (LVA et LVB), oralement et par écrit, afin d'acquérir les bases d'une langue scientifique et technique dans les domaines qui structurent le baccalauréat technologique et développer une culture générale ouverte sur le monde.

Objectifs du module

Objectif 1- Comprendre la langue orale

Objectif 2- S'exprimer à l'oral en continu

Objectif 3- S'exprimer à l'oral en interaction

Objectif 4- Comprendre la langue écrite

Objectif 5- S'exprimer par écrit

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Les finalités de ce module concernent aussi bien la langue vivante A que la langue vivante B.

S'appuyant sur les acquis des classes précédentes, l'enseignement des langues étrangères s'organise autour des objectifs suivants :

- ▶ comprendre, parler, lire et écrire une langue étrangère authentique, instrument d'une communication toujours plus efficace ;
- ▶ acquérir les premiers éléments de la langue scientifique et technique dans les domaines technologiques qui structurent le baccalauréat technologique série STAV, aménagement, agroéquipement, services, production et transformation ;
- ▶ s'ouvrir au monde, se constituer une culture faite de repères coordonnés, stimuler sa curiosité intellectuelle ;

On pourra, à cet effet, prendre appui sur la thématique "Gestes fondateurs et mondes en mouvement", commune à l'ensemble des baccalauréats généraux et technologiques, et déclinable en huit axes définis et précisés pour l'ensemble des classes du cycle terminal :

- ◆ Identités et échanges
 - ◆ Espace privé et espace public
 - ◆ Art et pouvoir
 - ◆ Citoyenneté et mondes virtuels
 - ◆ Fictions et réalités
 - ◆ Innovations scientifiques et responsabilité
 - ◆ Diversité et inclusion
 - ◆ Territoire et mémoire
- ▶ poursuivre la réflexion sur le fonctionnement de la langue qui favorise l'accès à l'autonomie dans la communication et facilite le perfectionnement dans la pratique de plusieurs langues étrangères.

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

Les enseignements de langues vivantes contribuent à une meilleure connaissance et à un plus grand respect de l'autre. Dans l'espace européen, et même au-delà, ils préparent aussi à la mobilité des apprenants. Les apprentissages des langues vivantes A et B s'enrichissent mutuellement.

Les niveaux d'exigence sont fixés par le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) et définis par la note de service DGER/SDPFE/2017-510 du 10-06-2017

Le module de langues vivantes a pour objectif d'amener l'apprenant au niveau d'utilisateur indépendant (B1 ou B2, tels que définis par le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues).

Les cinq activités langagières doivent toutes faire l'objet d'un entraînement dans le cadre des formations mais il convient d'accorder une place plus importante aux trois compétences de l'oral : compréhension, expression en continu et expression en interaction.

Chaque objectif, pour la LV A et la LV B est défini par un niveau de référence du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECRL) selon le tableau suivant :

Objectifs	LVA	LVB
1	B2	B1
2	B1	B1
3	B1	B1
4	B2	B1
5	B1	B1

B1 (utilisateur indépendant de niveau seuil) du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.

B2 (utilisateur indépendant de niveau avancé) du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues.